



FORMATION DE QUALITÉ

Le service de formation d'Air Canada Cargo est reconnu partout au Canada et dans le monde pour mettre au point et offrir des cours répondant aux exigences de l'OACI, de l'IATA et de Transports Canada.

Nos formateurs professionnels qualifiés utilisent des techniques d'apprentissage éprouvées pour nos cours sur les marchandises dangereuses. Ces techniques facilitent le processus d'apprentissage, le rendant plus intéressant et convivial pour le participant. Aussi, que vous soyez plus à l'aise avec une approche fondée sur l'écoute, l'observation ou la pratique, nos cours vous conviendront.

DESCRIPTION DES COURS

La formation de base sur les marchandises dangereuses s'adresse aux personnes qui n'ont aucune connaissance ou expérience en matière de transport aérien des marchandises dangereuses.

- Formation de base de quatre jours (excluant la formation sur les matières radioactives)
- Cours complémentaire d'une journée sur les matières radioactives

La revalidation sur les marchandises dangereuses s'adresse aux personnes dont les tâches courantes nécessitent une mise à jour sur la réglementation actuelle en matière de transport aérien des marchandises dangereuses et qui doivent obtenir une recertification.

- Cours de revalidation de deux jours (excluant la revalidation sur les matières radioactives)
- Cours complémentaire d'une journée sur les matières radioactives

EFFECTIF DU COURS

Nombre minimum de participants :	4
Nombre maximum de participants :	15

FRAIS DE PARTICIPATION

Formation de base :

- Quatre jours – 740 \$ CA, plus taxes applicables
- Un jour (matières radioactives) – ajoutez 180 \$ CA, plus taxes applicables

Revalidation :

- Deux jours – 370 \$ CA plus taxes applicables
- Un jour (matières radioactives) – ajoutez 180 \$ CA, plus taxes applicables

Le règlement total des frais est exigé à l'inscription. Celle-ci doit être reçue au moins une semaine avant le début du cours.

CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION

Après le traitement de la demande d'inscription et le règlement des frais, le participant reçoit par courrier électronique la confirmation de son inscription ainsi que les renseignements pertinents.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Le remboursement est accordé selon les modalités suivantes :

- Demande d'annulation reçue au moins une semaine avant le cours : plein remboursement
- Demande d'annulation reçue moins d'une semaine avant le cours : aucun remboursement

Veillez noter que des substitutions de participants peuvent être faites sans frais supplémentaires.

Toute annulation de participation ou défection avant l'acquittement des frais de participation est également régie par la politique de remboursement et entraîne une facturation en conséquence.

